

FICHE 2

PUBLIC



PRIVÉ

En voilà une thématique dichotomique : certain-es font très attention à mettre tous leurs comptes en privé alors que d'autres laissent à tout le monde l'opportunité de les suivre, parce qu'ils n'ont rien à cacher (comme ils aiment si bien le dire). Commençons déjà par définir certains concepts.

VIE PRIVÉE, VIE PUBLIQUE, INTIMITÉ, INTIME, ETC.

Il existe une gradation entre ces différents termes, du plus éloigné de soi, au plus proche. Bien entendu, ils entretiennent des relations étroites, leurs frontières sont poreuses. Un élément privé peut devenir public. Une pensée intime peut être révélée à certaines personnes, etc.

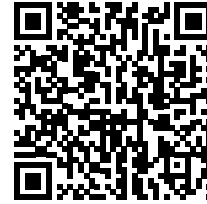
- Vie publique :

L'ensemble de nos activités et de notre identité qui sont exposées, volontairement ou non, dans la sphère publique. Ex : l'école dans laquelle nous étudions ou travaillons, nos loisirs, la manière dont nous nous habillons pour sortir de chez nous, nos différents profils sur les réseaux, ce dont nous décidons de parler aux autres, etc.

- Vie privée :

Tout ce que nous partageons ou qui est porté à la connaissance d'un groupe restreint de proches, essentiellement la famille. Ex : comment on s'habille quand on est chez soi, les posters sur les murs de notre chambre, l'état de santé d'un membre de la famille, une conversation durant le souper, un message en DM sur Insta, etc.

Cette fiche renvoie à cet épisode du podcast



Toutes les ressources liées à la thématique sont disponibles dans ce tableau !



- Intimité :

Avant l'avènement du numérique et des réseaux sociaux, l'intimité est définie par un espace physique (un tiroir, une boîte fermée à clé, un journal, etc.) Avec les nouveaux espaces offerts par le numérique, ce concept a évolué pour se rapprocher davantage d'une posture personnelle. Chacun et chacune décide de ce qu'il veut partager, ou pas. Pour l'un-e, une information fera partie de sa sphère d'intimité. Pour un-e autre, elle pourra être partagée avec certaines personnes, voire avec le grand public. L'intimité se définit donc davantage par un choix que par un espace bien défini et commun à tous et toutes. C'est précisément cela qui rend si difficile la compréhension par certains adultes de ce qui relève ou non de la vie privée pour chaque jeune.

- Intime :

Ce qu'on ne dit à personne parce que ce n'est pas encore très clair pour nous, parce que nous avons décidé de ne le dire à personne ou parce que cela nous coûte trop. Ex : une attirance ou une orientation sexuelle, une opinion politique, une maladie grave, etc.

- Extimité :

Désigne le désir de partager une partie de son intimité et, donc, de prendre un risque, afin d'obtenir une validation par les pairs. On comprend comment les réseaux sociaux ont créé un espace propice pour assouvir ce désir.

COMMENT LA TÉLÉ RÉALITÉ A COMPLÈTEMENT CHANGÉ LE GAME

Un mouvement initié par les émissions de témoignages du milieu des années 90 (Bas les masques, ça se discute, c'est mon choix, y'a que la vérité qui compte, etc.) a été largement amplifié et élevé au rang de divertissement global avec l'apparition des émissions de télé-réalité au début des années 2000. L'intimité, ou la supposée intimité (puisque filmée h24), des participant-es est devenu le sujet principal de ces émissions. Et de manière encore plus spécifique, la révélation de cette intimité.

Big Brother, Loft Story, Secret Story, Les Anges de la télé-réalité, la Villa des cœurs brisés, etc. sont autant d'exemples qui, depuis plus de 20 ans, ont profondément modifié notre rapport à ce que la société définit comme relevant de l'intime. Néanmoins, cela ne signifie pas, comme on pourrait le penser à la vision de ces émissions, que la sphère de l'intime n'existe plus. Chaque personne face à cette offre télévisuelle massive est amenée à redéfinir pour elle-même, ce qui relève de l'intime.

...ET PUIS LES RÉSEAUX SOCIAUX

En ce sens, les réseaux sociaux ne sont qu'un prolongement de ce qui a été mis en place par la télévision. La différence, et elle est de taille, est que désormais, tout le monde, potentiellement, peut devenir le sujet de sa propre émission de «réseau-réalité». Néanmoins, sur le principe de mise en scène de la vie et du quotidien, les réseaux répondent aux mêmes codes que la télévision.

La notion d'extimité, définie plus haut, va prendre ici un sens nouveau. Même si le désir d'extimité a toujours existé, avec les réseaux, chacun-e va développer la capacité à l'assouvir au-delà de la sphère privée ou familiale. En effet, cela devient possible de partager une information personnelle en ligne, sans nécessairement en parler à son cercle intime. Cela permet, en particulier, de partager des informations qui auraient été plus compliquées à dire à l'autre, en face.

Cela explique que la notion d'intimité, qui avait déjà fortement évolué suite à l'apparition de la télé-réalité et du phénomène de vlogging sur YouTube, va devenir un concept très personnel, lié au choix de chacun-e de partager (ou non) des informations le-la concernant. Cette restructuration de ce qu'est l'intimité va également bousculer les définitions des sphères privée et publique, qui se croisent sans cesse dans les nouveaux espaces numériques.

Cette possibilité offerte par les réseaux de configurer très précisément le rapport à sa propre intimité va être exploitée de manière très fine par les jeunes. En paramétrant chaque réseau selon ses propres besoins, mais aussi en partageant chaque information sur une plateforme bien définie, à un groupe ou à un individu

choisi, la plupart des jeunes démontrent qu'ils sont globalement assez conscient-es de ce qu'ils font en ligne concernant la gestion de leur intimité, et aussi, et c'est très important, quant à la manière dont tout le monde ne montre qu'une partie choisie de sa vie.

INTIMITÉ ET RÉCOLTE DE DONNÉES

Là où une part de notre intimité, voire de notre intime, nous échappe, c'est quand tout ce que nous faisons en ligne est récolté par les grandes entreprises du numérique. Meta (Facebook, Instagram, Whatsapp), X (anciennement Twitter), Alphabet (Google, YouTube), Bytedance (TikTok), etc. (On vous en parle d'ailleurs dans la fiche 1 - Tu veux un cookie ?)

Nous n'avons plus la maîtrise totale de ce que nous partageons en ligne et il est devenu très compliqué, voire impossible, d'accéder à ce qui est récolté. On parle alors non pas de surveillance, comme dans une salle de cours pendant un examen par exemple, mais de sousveillance. Il s'agit d'une sorte de surveillance invisible. Nous nous savons théoriquement surveillés mais, pratiquement, c'est impossible de l'expérimenter. Cela a une influence assez directe sur la manière dont nous utilisons les réseaux, et plus généralement Internet, pour nous construire. Une partie de ce qui relève de l'intime nous échappe, nous le savons mais nous «jouons le jeu» car les réseaux sont une part importante de la construction identitaire et sociale de nos ados (et de nous).

INTIMITÉ ET DROIT À LA VIE PRIVÉE EN LIGNE

Afin de garantir une sécurité en ligne pour notre intimité, il y a deux champs d'action : l'action personnelle et l'action collective.

Individuellement, il est important de sensibiliser chacun-e à ce qui peut être fait,

partagé, dit en ligne et les conséquences que cela peut avoir pour les autres et pour soi. A ce titre, le droit à l'image est une base très importante qui permet à chacun-e de prendre conscience de ce qu'il peut faire pour protéger son intimité et celle des autres. Le site de l'Autorité de Protection des Données revient en détails sur les principes du droit à l'image (on vous invite à lire la fiche 3 - Gênance).

Ensuite, il est primordial de rappeler que, en ligne ou pas, la relation de confiance tissée entre deux personnes est centrale quant à la garantie de sécurité de notre intimité. Il ne s'agit pas tant de sanctionner le fait qu'un-e jeune ait pu partager ses identifiants avec un-e ami-e, mais plutôt d'insister auprès de la personne qui les reçoit sur la responsabilité que cela représente (coucou la fiche 5 - Digital Love).

Collectivement, il faut pointer deux initiatives européennes d'envergure. Depuis 2018, le Règlement général sur la protection des données oblige les entreprises et les autorités à faire preuve de plus de transparence quant à l'utilisation de nos données personnelles. Ensuite, depuis l'automne 2023, le Digital Service Act contraint ces mêmes entreprises à mettre une série d'actions en œuvre afin d'éliminer tous les contenus problématiques, dont ceux mettant en péril notre intimité, de leurs plateformes numériques. Mais aussi de rendre plus facile les actions que chacun-e peut mener face à ces contenus problématiques (signalement facilité et obligation des entreprises de répondre dans un temps court).

Cela a également une implication individuelle puisque ce nouveau règlement prévoit d'appliquer des sanctions face aux dérives de certain-es internautes sur base de la logique de «ce qui est interdit dans le monde réel l'est aussi dans le monde virtuel» (Thierry Breton, commissaire européen)

